



**CONVENTION
MINI STAGE**

NOM de l'élève :

Convention réglant les conditions de déroulement du mini-stage de l'élève cité ci-dessus.

Entre d'une part, le **lycée Professionnel "Les Cordeliers"** de Cluses,
représenté par le chef d'établissement, Madame FELLAY Valérie,
et, d'autre part, le **collège** :

représenté par :

Adresse :

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'élève cité(é) ci-dessus sera accueilli au lycée Professionnel « Les Cordeliers » pour un stage de découverte des formations du tertiaire le (date et horaires) :

.....

Article 2 : NATURE et ORGANISATION DES TACHES A REALISER

L'élève sera accueilli en début de matinée ou d'après midi au bureau de la vie scolaire du lycée pour ensuite être pris en charge par des professeurs du lycée professionnel. Il participera aux cours prévus dans l'emploi du temps des classes.

Il ne pourra pas quitter l'établissement durant la demi-journée d'accueil qui se terminera soit à 12h soit à 17h (horaires définis en début de convention).

Article 3 : DROIT ET OBLIGATION DU STAGIAIRE

En dehors des horaires d'accueil définis dans la convention, l'élève est sous la responsabilité des responsables légaux ; notamment **pour le trajet, aller et retour, entre son collège ou son domicile et le lycée.**

Pendant cette période, l'élève devra se conformer au règlement intérieur du lycée et aux consignes données par les professeurs. **En cas de manquement à ces règles, le chef d'établissement se réserve le droit d'interrompre le stage à tout moment.**

Article 4 : ASSURANCE

Le principal du collège contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages que ce dernier pourrait causer au lycée. Le chef d'établissement d'accueil contracte une assurance civile pour les dommages dont l'élève pourrait être victime durant sa présence en lycée.

.....

Fait à Cluses, Le :

Le principal du collège,

Le chef d'Etablissement du LPP Les Cordeliers,

L'élève,

Le responsable légal de l'élève,